

DATES DES PERMANENCES INSCRIPTIONS CANTINE POUR LES 2 ECOLES

Avant la rentrée	PERMANENCE PASSINS (mairie)	PERMANENCE ARANDON (mairie)
Mercredi 29 août 2018	16h00-18h30	10h00-12h00
Jeudi 30 août 2018	16h00-18h30	
Après la rentrée		
Lundi 03 septembre 2018	8h00-10h00	8h00-10h00
Jeudi 27 septembre 2018	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 11 octobre 2018	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 15 novembre 2018	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 13 décembre 2018	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 17 janvier 2019	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 7 février 2019	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 14 mars 2019	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 4 avril 2019	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 2 mai 2019	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 23 mai 2019	16h15-18h45	8h30-9h30
Jeudi 27 juin 2019	16h15-18h30	8h30-9h30

Les tickets repas doivent impérativement être remis le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.

Cantine Arandon (maternelle) : tickets remis à l'accompagnatrice présente dans le car ou déposés dans la boîte aux lettres « CANTINE » située dans le hall d'entrée de la salle des fêtes.

Cantine Passins (élémentaire) : tickets remis au personnel communal présent en salle de cantine

DATE DE LA PERMANENCE INSCRIPTIONS PERISCHOOL POUR LES 2 ECOLES

Les inscriptions se feront à la garderie d'Arandon.

Le mercredi 29 août de 10h00 à 12h00

